



**ACADÉMIE  
D'ORLÉANS-TOURS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Inspection pédagogique**

**Inspection pédagogique régionale**

IA-IPR

Affaire suivie par :

Orléans, le 19 mars 2021

Brice Bénard

Tél : 06 67 18 63 37

Mél : [brice.benard@ac-orleans-tours.fr](mailto:brice.benard@ac-orleans-tours.fr)

Sophie Neumann

Tél : 06 15 07 10 87

Mél : [sophie.neumann@ac-orleans-tours.fr](mailto:sophie.neumann@ac-orleans-tours.fr)

Michaël Tailleux

Tél : 06 79 55 45 34

Mél : [michael.tailleux@ac-orleans-tours.fr](mailto:michael.tailleux@ac-orleans-tours.fr)

Les inspecteurs d'académie  
Inspecteurs pédagogiques régionaux  
Éducation physique et sportive

à

Mesdames et Messieurs les enseignants d'EPS

S/c les chefs d'établissement

21 rue Saint Etienne  
45043 Orléans cedex 1

### **Objet : Enseignement de l'EPS en contexte de COVID -mars 2021**

Texte de référence : REPERES POUR L'ORGANISATION DE L'EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE  
EN CONTEXTE COVID-19 MARS 2021

Chères et Chers collègues,

Les nouvelles mesures sanitaires en vigueur à partir de lundi 22 mars 2021 nous permettent un retour en infrastructures intérieures afin de pratiquer une activité physique et sportive dans le cadre scolaire.

Un temps de latence est nécessaire au niveau des collectivités afin de pouvoir ouvrir pleinement les structures. Aussi, suivant votre contexte local, il faut prendre en considération cette temporalité et l'utiliser afin de redéfinir vos orientations pédagogiques au regard du nouveau contexte.

Afin de vous accompagner au mieux, voici quelques éléments vous permettant d'appréhender l'enseignement de l'EPS au regard des nouvelles directives nationales :

- Les **conditions de pratique des activités physiques** : sont à privilégier les activités extérieures et les activités de faible intensité en gymnase avec port du masque. Les activités sans port du masque sont possibles si les Formes de Pratiques Scolaires proposées permettent de conserver strictement la distanciation physique de deux mètres. [Les repères pour l'organisation de l'EPS en contexte de COVID-19 Mars 2021](#) soulignent des activités possibles. Les modalités de pratiques incluant des interpénétrations d'espaces et/ou des contacts ne sont pas autorisées.
- **Les groupements** : Le brassage doit être limité avec la notion de niveau à conserver dans l'ensemble des espaces de pratique (EPS, AS, projet éducatif...). Dans ce cadre, les rencontres entre établissements et entre groupes sont à proscrire.
- Les activités de **l'Association Sportive** répondent aux mêmes exigences de conditions de pratique : protocole, groupement, formes de pratique adaptées.
- Les **dispositifs sportifs** sont soumis aux mêmes règles : Les Sections Sportives Scolaires et les Sections

d'Excellence Sportives ont la possibilité de reprendre en intérieur dans la mesure où nous sommes sur le temps scolaire. Elles doivent suivre les mêmes modalités de pratique que l'EPS, notamment les interpénétrations d'espaces et/ou des contacts qui ne sont pas autorisées. Nous invitons les coordinateurs des structures sportives à expliquer clairement aux intervenants leurs possibilités de pratique. **Seuls les élèves SHN** qui peuvent fournir une attestation personnelle de leur statut **ont la possibilité de poursuivre leur pratique.**

- **La certification** : Les différentes modalités de prise en compte des CCF vous déjà ont été transmises, que ce soit pour la voie professionnelle ou générale et technologique. Le cadre reste inchangé : décret n°2021-209 du 25/02/2021 et note de service du 11/03/2021).

La possibilité de reprise de la pratique physique en intérieur est une évolution qui était très attendue et nous sommes sincèrement satisfaits que vos conditions de pratique puissent s'améliorer. Les conditions sanitaires restent néanmoins contraignantes et nous amènent à ne pas nous relâcher et à maintenir les réflexions sur les modalités de pratiques ; en recourant éventuellement à des ressources et des espaces numériques, dans le cadre du plan de continuité pédagogique, si des classes ou des établissements viennent à fermer localement.

Nous restons à votre écoute et disponibles.

**Les IA-IPR EPS**

**Sophie Neumann, Brice Bénard, Michaël Tailleux**